

LE JOUR, 1945

12 juin 1945

LE CENTRE DU DEBAT

Comme il est difficile de conserver aux faits leur véritable sens ! Et encore plus d'écrire l'histoire. Aux événements et aux discours on fait dire ce qu'on veut ; et la complication des choses est telle que, finalement personne ne s'y retrouve.

Nous sommes, à propos de choses toutes récentes, devant des interprétations contradictoires ; et il faudrait déjà, rien que pour les deux semaines que nous venons de vivre, tout un collège d'enquêteurs passionnés, pour dégager la vérité.

Dans la suite des aventures de ce dramatique mois de Mai, qu'un mois de Juin obscur et inquiet prolonge, il y a quand même deux ou trois faits dominants qui ne peuvent pas se perdre dans la nuit.

Quelles que fussent les circonstances, et quelles que fussent aussi les armes mises en jeu, fallait-il bombarder Damas ? Nous répondrons non ! Qu'une seule batterie et qu'un seul avion aient suffi à cette besogne, cela n'étonnera personne. Il n'y avait aucun canon et aucun avion de l'autre côté.

L'armement unilatéral, voilà sans doute une des merveilles politiques et guerrières de ce temps. Que ne peut-on pas faire avec un seul canon quand on n'a aucun canon en face de soi !

Un autre fait, c'est la coïncidence de l'arrivée d'un navire de guerre portant des troupes et de la remise d'un aide-mémoire visant à la conclusion d'un traité d'amitié ? Pour quelqu'un d'averti, il y avait à parier à cent contre un que dans ces conditions aucune proposition ne pouvait, raisonnablement aboutir. Un accord eut-il été conclu d'ailleurs, il eut été vicié à la base. On ne négocie pas sous le canon, (même sous un seul canon).

Quel qu'ait été, enfin, le développement de la tragédie, a-t-on quelque excuse de ne pas l'avoir prévue ? Là aussi nous disons non. Il fallait agir de telle sorte qu'on ne fut pas « acculé » à bombarder Damas. Voilà, dans la meilleure des hypothèses, un cas d'abus de droit, sur le plan non seulement international mais aussi sur le plan humain.

Il y a des situations où nous nous trouvons malgré nous ; cela ne nous excuse pas de nous y être trouvés.

Toute la vie de l'homme est une lutte contre le malin. Nous ne pensons pas que, parce que le diable nous tend des pièges, cela nous soit, quand nous y tombons, une excuse.

La légitime défense, les circonstances atténuantes et absolutoires, et le reste, tout cela, presque toujours, se soutient ; et l'on pourrait invoquer la longue théorie des « auteurs » en faveur d'un acte malheureux. Mais *tout cela n'est pas cartésien* ; tout cela ne suffit pas à remettre en état une situation « massacrée ».

Nous écrivons toujours, on le sait, avec le souci profond de la paix et de l'ordre, avec aussi des préoccupations d'ordre spirituel et moral que des Libanais, en très grand nombre, partagent.

Notre but est le plus net qu'il soit ; il est de substituer à un état de malaise et de guerre, quel qu'il soit, un état de concorde et de paix.

On pouvait être beaucoup plus long sur une matière aussi brûlante et aussi compacte ; il convenait avant tout d'être clair. Ce n'est d'ailleurs qu'en l'étant qu'on peut tenter de rouvrir des voies où l'on ne trouve plus qu'amertume et décombres.

Tous les plaidoyers n'empêcheront pas les faits essentiels de dominer le débat. Autant les reconnaître et poursuivre son chemin.